

FORMATION COURTE A LA CREATION D'ENTREPRISE

Objectifs de la formation

- Concrétiser son projet de création d'entreprise
- Préparer son plan d'affaires prévisionnel
- Déterminer les modalités de mise en œuvre de son projet
- Identifier les points clefs de pilotage de l'entreprise
- Appréhender l'environnement de son projet et formaliser sa stratégie de mise en réseau

PROGRAMME

Si besoin, module de remise à niveau en informatique - 2h

Accueil -1h

Etude de marché et positionnement - 6h

Stratégie et actions commerciales - 7h

Gestion prévisionnelle / financement du projet et plan d'affaires - 7h

Environnement réglementaire : choix juridique, fiscal et social - 3h30

Environnement partenarial de l'entreprise - 3h30

Gestion et pilotage de son entreprise 6h

Bilan 1h

Soutien personnalisé - 2h

MÉTHODES / MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Accompagnement en collectif et soutien personnalisé en individuel
- Accès à un plan d'affaires en ligne : BGE Pro pour la réalisation du business plan
- Accès à la plateforme Balise – témoignages d'entrepreneurs

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Acquisition d'une méthodologie pour structurer son projet de création/reprise d'entreprise
- Mise en relation avec les partenaires adéquats
- Un modèle de business maîtrisé
- Un plan d'action formalisé

Le recrutement à cette formation se fait via une ICOP (information collective et positionnement) en 3 étapes.

- présentation de BGE Aura, la formation (les objectifs, les attendus, le contenu, lieu, horaire, calendrier, outils). 1h

- entretien individuel (30 à 40 min) et questionnaires de positionnement

- le compte-rendu de l'ICOP sont transcrites dans un compte-rendu de positionnement

taux de
satisfaction :
100%

Tarif

Pris en charge pour les
demandeurs d'emploi

La formation à la création d'entreprise est entièrement financée par Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi (indemnisés ou non par Pôle Emploi). Pour connaître les modalités de financement pour les non demandeurs d'emploi, s'adresser à BGE Aura : contact@bge-aura.fr

Financiers



Pour en savoir plus, contactez-nous ! BGE Aura

☎ 04 73 35 12 39

✉ contact@bge-aura.fr



Public

Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi

Prérequis

Être inscrit à Pôle Emploi ou auprès d'un service public de l'emploi
Maîtriser a minima les compétences socles (référentiel Cléa)

Posséder la qualification requise juridiquement pour exercer l'activité envisagée (si métiers réglementés) ou avoir son financement pour réaliser la formation « métier » nécessaire
Le projet de création doit pouvoir être compatible avec la durée de la formation courte

Avoir déjà amorcé des démarches sur son projet de création : identification clientèle/produit, connaissance

Durée de la formation

39h maximum
Intensité horaires hebdomadaire : 35h
(9h-12h30 / 13h30-17h)

Dates et lieux de la formation

Accompagnement réalisé tout au long de l'année.
Accueil sur toutes les antennes de BGE Aura

Délais d'accès à la formation

Sélection des stagiaires via une ICOP (information collective et de positionnement). Le demandeur d'emploi peut lui-même se positionner sur une ICOP ou via son conseiller Pôle Emploi.

Pour connaître les dates d'informations collectives et de formations, contacter BGE Aura : contact@bge-aura.fr

Formateur

Nos formateurs sont des conseillers reconnus de la création et du développement des entreprises et ont une expérience significative dans leur domaine d'activité. Ils sauront répondre à vos besoins.

Référent formation Pôle Emploi : Aurore Hugon
aurore.hugon@bge-aura.fr

Accessibilité

Référent handicap :
Marie-Claire FONTAINE
marie-claire.fontaine@bge-aura.fr
04 73 35 12 39
Bâtiments et services accessibles à tous

